

Image not found or type unknown



Droit au déplacement travaux public btp

Par **lewis160**, le **24/05/2013** à **17:25**

Bonjour,

Je travail a 400km de chez moi pour une grande entreprise de travaux public dans une agence intérim avec mon père on est dans la même agence le problème je ne touche aucun frais de grand déplacement alors que mes collègue mon père la touche je voulais savoir si cela était normale je me suis entretenue avec mon agence au tel on me dit que votre père touche les déplacement et que si vous habiter chez vos parent cela etait pas possible merci de pour vos réponse